

**Exploitation, miellerie et récolte de miel****oui non**

- La miellerie est-elle propre, inaccessible aux abeilles et sans odeur étrangère?
- Peut-elle être nettoyée à l'eau?
- En quelle matière est construit votre extracteur?
  - Acier inoxydable  Tôle étamée
- En quelle matière sont construits vos maturateurs?
  - Acier inoxydable  Fer blanc  Aluminium
- En quelle matière sont construits vos bidons à miel?
  - Acier inoxydable  Fer blanc  Aluminium  Plastique alimentaire
- Avez-vous extrait du miel provenant des cadres de corps?
- Comment pratiquez-vous la désoperculation?
  - Fourchette  Couteau chauffant  Air chaud  Autres .....
- Le local d'entreposage est-il sombre, sec, frais et exempt d'odeurs étrangères?

**Liquéfaction du miel – Etiquetage**

- Le miel est-il réchauffé après extraction?    
Si oui, comment?
  - Melitherm max. 55°C
  - Armoire chauffante, pas plus de trois jours et max. 40°C
  - .....
- L'étiquette respecte-t-elle les directives de la Loi sur les denrées alimentaires?

**Achat de miel**

- Avez-vous acheté du miel à l'extérieur?
- Si oui, existe-t-il une analyse de laboratoire et une analyse pollinique?

**Règlement, contrôle de l'exploitation**

- J'ai pris connaissance du règlement «Contrôle du miel apiculture»
- J'autorise les contrôleurs du miel S.A.R. à accéder à mon exploitation, aux locaux d'extraction, de traitement et de stockage du miel

**Contrôle de la part des instances cantonales pour le contrôle des denrées alimentaires**

Sur demande de l'autorité cantonale pour le contrôle des denrées alimentaires, ce document doit être présenté, complété et signé. Il est requis depuis 1995, en vertu de la Loi sur les denrées alimentaires.

**Lieu et date****Signature du producteur****Lieu et date****Signature du contrôleur du miel**

**L'original de la «Feuille d'enregistrement» reste chez le producteur. Une copie est destinée**